



- BRIANÇON -

*LES CORDELIERS
Salle du Conseil Communautaire*

28 novembre 2008 – 19 H 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU

M. le Président procède à l'appel des participants, constate le quorum et ouvre la séance à 19 H 30.

M. Thierry DUCURTIL est désigné secrétaire de séance.

▪ Pas d'observations sur les décisions des Vice-présidents, prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Arrêté n°2008/DEVER/01: Dans le cadre de l'activité du service d'équarrissage, renouvellement de la convention de location de deux caissons situés en Briançon et Villar d'Arène, au bénéfice la société POINT S.A. et en contrepartie d'un loyer annuel de 9 171.81 € pour l'exercice 2008.
- Arrêté n°2008/ENF/01: Dans le cadre de l'activité de la crèche intercommunale de Briançon, renouvellement de la convention de prestation de services avec le Laboratoire départemental vétérinaire et d'hygiène alimentaire, en contrepartie d'une rémunération conditionnée par la fréquence et la nature des analyses, pour l'exercice 2009
- Arrêté n°2008/CEAB/06: Dans le cadre de l'organisation du forum des saisonniers, signature d'une convention de mise à disposition de la salle bleue du cadran, en direction de l'association du pays du Grand Briançonnais.
- Arrêté n°2008/CEAB/07: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention de prestation de services avec l'association Bye Baïkonour, portant enseignement des percussions 8 heures/semaine, du 2.10.2008 au 30.06.2009, au taux horaire de 30 €TTC.
- Arrêté n°2008/CEAB/08: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention de prestation de services avec l'association Idéal Acte, portant enseignement de musiques et danses traditionnelles 10 heures/semaine, du 10.09.2008 au 30.06.2009, au taux horaire de 35 €TTC, accompagné d'un défraiement des frais de déplacement à hauteur de 28 €TTC/semaine de cours.
- Arrêté n°2008/CEAB/09: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention de prestation de services avec l'association EMVOLI 05, portant enseignement du chant lyrique 8 heures/semaine, du 10.09.2008 au 30.06.2009, au taux horaire de 30 €TTC.
- Arrêté n°2008/CEAB/10: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention de prestation de services avec l'association Ecole du conte en Dauphiné, portant enseignement du conte 2 heures/semaine, du 10.09.2008 au 30.06.2009, au taux horaire de 30 €TTC.
- Arrêté n°2008/CEAB/11: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention portant mise à disposition de la salle de danse en direction du Club de gymnastique artistique briançonnaise, en contrepartie d'un loyer annuel de 150 €TTC, pour la période courant du 08.09.2008 au 30.06.2009.
- Arrêté n°2008/CEAB/12: Dans le cadre de l'activité du Centre d'Enseignement artistique du Briançonnais, signature d'une convention portant mise à disposition de la salle de danse en direction de la M.J.C. de Briançon, en contrepartie d'un loyer horaire de 4.30 €TTC, pour la période courant du 16.09.2008 au 29.06.2009.

PRÉAMBULE

Rapporteur : M. le Président

⇒ **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes, relatif à la gestion de la C.C.B de 2000 à 2006**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport formulé par la Chambre Régionale des Comptes, notifié le 1^{er} octobre 2008 à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant observations définitives relatives à la gestion de la C.C.B., de 2000 à 2006, et réponses du Président de la Collectivité.

I) AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : **M. le Président**

PERSONNEL

• Prévention des risques professionnels / mission d'A.C.M.O.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'engager la Communauté de Communes du Briançonnais dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention indiquant les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année.

A cet effet, il décide de créer la fonction d'A.C.M.O. au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération, précisant le fait que :

- La fonction d'A.C.M.O. ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.
- Un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'A.C.M.O. puisse assurer sa mission.
- A l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'A.C.M.O.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• Contrats d'entretien des locaux de la C.C.B.

Le Conseil Communautaire décide **à l'unanimité** de confier à l'entreprise de nettoyage MONTRESOR la prestation d'entretien des locaux du siège de la Communauté de Communes du Briançonnais et de la Maison des Saisonniers, à compter du 1^{er} janvier 2009.

A cet effet, M. Alain BAYROU, Président, est autorisé à signer les contrats à intervenir, sur la base mensuelle de 1 663,62 € TTC pour les locaux du siège de la Communauté de Communes du Briançonnais et de 287,04 € TTC pour les locaux de la Maison des Saisonniers. (*Tarifs au 28 septembre 2008*).

II) ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Rapporteur : **M. Guy HERMITTE**

Z.A.I.C. PONT LA LAME

• Modification du plan de lotissement

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Guy HERMITTE, Vice président délégué à l'attractivité du territoire, à déposer en mairie de Puy Saint André une demande de modificatif de lotissement, modifiant la surface de certains lots comme suit :

N° de lot	Superficie avant	Superficie après
10 – en vente	1050 m ²	1069 m ²
11 – Atout bois	546 m ²	508 m ²
12 – Alpes Electro thermie	496 m ²	511 m ²
Totaux	2092 m ²	2088 m ²

Z.A.I.C. LA TOUR-LES MINES

• Convention d'entretien 2009

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention de prestations de service annexé à la délibération portant entretien de la Z.A.I.C. La Tour Les Mines, pour l'exercice 2009, par les services techniques de la Commune de Villard Saint Pancrace, en contrepartie du remboursement des frais engagés par la Commune, définis en année n+1.

M. Guy HERMITTE, Vice-président délégué à l'attractivité du territoire est autorisé à signer cette convention.

• Convention de remboursement de charges – exercice 2007

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention annexée à la délibération, portant remboursement en direction de la commune de Villard Saint Pancrace des frais engagés au titre de l'année 2007 pour l'entretien courant de la Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire « Zone d'Activités de La Tour les Mines », à hauteur de 3 593.30 € TTC.

M. Guy HERMITTE, Vice-président délégué à l'attractivité du territoire est autorisé à signer cette convention.

Z.A.I.C. LA TOUR-LES MINES/
BRIANCON SUD

• Cessions d'actifs

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de se porter acquéreur des surfaces propriétés des communes de Briançon et Villard Saint Pancrace, encore disponibles au sein des Z.A.I.C. de Briançon Sud et de La Tour-Les Mines, qu'elles soient bâties ou non.

Il acte ainsi l'acquisition des surfaces définies conformément aux plans annexés à la délibération concernée, dans les conditions suivantes, conformément à l'avis formulé par le service des Domaines:

- Commune de Villard Saint Pancrace : surfaces non bâties / 1 363 m² / 27 172 €
- Commune de Briançon : surfaces non bâties / 3 007 m² / 250 792 €
Surfaces bâties / 19 639,21 m² / 443 155.24 €
(Loyers valorisés, en tenant compte des charges annuelles de 2009 à 2018, dernière échéance)

M. Guy HERMITTE, Vice-président délégué à l'attractivité du territoire, est autorisé à mener l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ces acquisitions et à signer tout acte formalisant la décision du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire précise que le transfert des voies d'accès propriétés de la Ville de Briançon s'effectue à titre gracieux mais devra faire l'objet des opérations comptables de transfert de patrimoine nécessaires.

Z.A.I.C. BRIANCON SUD

• Convention d'entretien 2009

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention de prestations de service annexé à la délibération, portant sur l'entretien de la Z.A.I.C. Briançon Sud, pour l'exercice 2009 par les services techniques de la Ville de Briançon, en contrepartie du remboursement des frais engagés par la Ville, définis en année n+1.

M. Guy HERMITTE, Vice-président délégué à l'attractivité du territoire est autorisé à signer cette convention.

III) CULTURE, SOLIDARITÉS & TECHNOLOGIES

Rapporteur : M. Xavier CRET

THÉÂTRE LE CADRAN

• Association Théâtre Le Cadran / Projet INTERREG IV – Musiche dal vivo nelle alpi latine –

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, confirme sa volonté de consacrer en 2008 et 2009, une fraction de la subvention allouée à l'Association "Théâtre le Cadran" au financement du projet INTERREG IV Musiche dal vivo nelle alpi latine conduit par l'association.

Il précise que ce financement de 67 500 € pour chacun des exercices 2008 et 2009, intervient au titre des Contreparties Publiques Nationales et autorise M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information à signer tout acte nécessaire à la formalisation de cet engagement.

LOGEMENTS SAISONNIERS

Rapporteur : **M. Alain FARDELLA**

• Fourniture de mobilier et petit équipement

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, confirme la décision de la commission d'appel d'offres, et attribue les marchés dont les prestations techniques sont détaillées en annexe de la délibération, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 Mobilier et rideaux : CONNIVENCE Equipements pour un montant de 61 311,68 € TTC
- Lot 2 Petit équipement: BRIANCON MATERIEL HOTELIER pour un montant de 8 509,76 € TTC

M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information est autorisé à signer les marchés.

IV) ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **M. Henry RAOUX**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

• Valorisation des énergies renouvelables

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'implantation en intégration d'un générateur photovoltaïque sur la toiture orientée Sud de la Station d'épuration Pur'Alpes sur la base du descriptif détaillé du projet joint à la présente et suivant le plan de financement suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
		Montant €HT	Montant €TTC	Organisme	%	Montant €HT
Implantation de panneaux photo-voltaïques en toiture de la STEP du Briançonnais	Générateur photo-voltaïque (AMO comprise)	574.333,20	686.902,50	ADEME	30%	172.299,96
				C.R. PACA		
				Conseil Général HA	Plafonné à 20.000 €	20.000,00
				Autofinancement CCB		
TOTAL	574.333,20	686.902,50	TOTAL GENERAL	100%	686.902,50	

Le Conseil Communautaire décide de lancer sur cette base une consultation des entreprises pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suivant le montant inscrit dans le budget prévisionnel présenté ci-dessus. Il décide en outre de s'adjoindre l'appui technique d'Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB), au regard de leur expérience en tant qu'opérateur local de distribution d'électricité et de les rétribuer en conséquence. Le Conseil Communautaire précise que sera lancée par la suite une consultation des entreprises pour la fourniture et pose du générateur photovoltaïque et les équipements connexes indispensables (local technique, ...) ainsi que toutes missions inhérentes et nécessaires à la bonne réalisation du projet (SPS, CT, ...).

Le Conseil Communautaire demande à M. Henry RAOUX, Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable de recueillir les avis nécessaires, de faire les demandes d'autorisation indispensables en matière d'Urbanisme, de signer tous les documents, actes administratifs, conventions ainsi que l'ensemble des pièces du marché nécessaires à la réalisation de l'opération. Il est également mandaté pour effectuer les demandes de concours au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer ces travaux.

ASSAINISSEMENT

• Assainissement collectif / convention avec Puy Saint Pierre – exercice 2008

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la commune de Puy saint Pierre, dont le projet est annexée à la délibération, fixant les conditions de participation financière de la commune aux frais de réparation, remise aux normes, extension de la Station d'Épuration PUR'Alpes et développement de l'assainissement collectif dans le Briançonnais, au titre de l'exercice 2008, fixée à 50 471,14 €.

M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable est autorisé à signer cette convention.

• **Quai de transfert des déchets /** Convention avec Puy Saint Pierre - exercice 2008

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la commune de Puy saint Pierre, dont le projet est annexée à la délibération, fixant les conditions de participation financière de la commune aux frais de gestion, entretien et réhabilitation du quai de transfert intercommunal au titre de l'exercice 2008, arrêtée à 61 916,91 €TTC.

M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable est autorisé à signer cette convention.

• **Collecte des déchets électronique /** Convention avec OCADE

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve la mise en place d'une collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais et à ce titre, décide d'intégrer le dispositif mis en place par OCAD3E et de retenir ECO SYSTEMES en qualité d'éco-organisme.

M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable est autorisé à signer la convention à intervenir avec OCAD3E.

• **Stockage des gravats et déchets du B.T.P.**

Stockage sur Villard Saint Pancrace /Convention C.C.B. - Villard Saint Pancrace - société ALLAMANO

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable à signer la convention tri-partite, consentie à titre onéreux par la commune de Villard Saint Pancrace entre elle-même, la SARL des Agrégats Briançonnais et la Communauté de Communes du Briançonnais pour la création d'un site de stockage temporaire des déchets de chantiers inertes

Le Conseil Communautaire prend acte de la volonté du Conseil Municipal de Villard Saint Pancrace, de porter le loyer à 200 €TTC / mois, du 1^{er} décembre 2008 au 30 avril 2009, une astreinte de 50€TTC/jour étant appliquée à la Communauté de Communes du Briançonnais, dès lors que les dépôts perdureraient au-delà de cette date. Cette échéance correspond à la date prévisionnelle d'engagement des travaux de réhabilitation de la plateforme des Isles Bénites, tels que le Conseil Municipal du Monétier les Bains les a validés.

M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable est autorisé à signer cette convention.

Stockage sur Briançon /Convention avec la Ville de Briançon

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Henry RAOUX, Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer la convention annexée à la délibération, portant autorisation à titre gracieux, par la Ville de Briançon, de déposer avec l'accord de la Direction Départementale de l'Agriculture, une partie des inertes actuellement stockés à Pont la Lame, au pied de la décharge de Fontchristiane, sur une zone large permettant d'adoucir la pente du talus situé au dessus de la plateforme, ce qui faciliterait la reprise de la végétation. M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable est autorisé à signer cette convention.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évacuation des déchets susmentionnés, le Conseil Communautaire, autorise M. le Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable à lancer une consultation auprès des entreprises de travaux publics et à signer le marché à intervenir, pour un montant estimé à 33 000 €TTC.

Stockage sur Le Monétier les Bains /site des Isles Bénites

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'engager l'opération dite des "isles Bénites" sur la Commune du Monétier les bains, telle que présentée aux Conseillers Municipaux par le bureau d'Etudes ASSITANCE PRO G. Estimée à 680 000 €HT, elle correspond à la réhabilitation du site de dépôt antérieur et à la réalisation d'un site de stockage de déchets inertes

A cet effet, Monsieur Henry RAOUX, Vice-président délégué à l'environnement et au développement durable, est autorisé à affermir les tranches conditionnelles n°1 et 2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du dossier de demande d'autorisation de stockage de déchets inertes et du dossier au titre du code de l'environnement

• **Déchetterie de Fontchristianne**

Rapporteur : **M. Alain FARDELLA**

Avenant au marché de travaux / entreprise OLIVE Travaux

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Henry RAOUX, Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer les avenants annexés à la délibération, correspondant aux montants et entreprises suivants :

- entreprise OLIVE Travaux : + 9 395,39 €TTC
- société Bennes DALBY : - 9 132,66 €TTC

• **Réhabilitation du site de Malefosse**

Rapporteur : **M. Alain FARDELLA**

Avenant au marché de travaux / entreprise S.M.D.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Henry RAOUX, Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer l'avenant annexé à la présente avec la Société Méditerranéenne de Démolition, pour un montant de 4 358,82 €, étant précisé que les sommes nécessaires ont été inscrites au budget supplémentaire Ordures ménagères 2008.

OPÉRATION GRAND SITE

• **Parkings du Pont des Amoureux et de la Piscine**

Rapporteur : **M. René SIESTRUNCK**

Modification du plan initial de financement

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le nouveau plan de financement prévisionnel global de cette opération, arrêté à ce jour comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Traitement fonctionnel et paysager des parkings du Pont des Amoureux et de La Piscine	Maîtrise d'œuvre	16.791,61	20.082,77	Etat (DDR, ...)	20%
Travaux + Contrôle éventuel		244.449,30	292.361,36	C.R. PACA	21,7%	56.637,00 (obtenu)
				DIREN PACA	3,8%	10.000(demandé)
				Conseil Général HA	30%	78.372,28 (obtenu)
				Autofinancement CCB		115.186,67
TOTAL	261.240,91	312.444,13	TOTAL GENERAL	100%	312.444,13	

V) DÉVELOPPEMENT RURAL

Rapporteur : **M. Thierry DUCURTIL**

**CASERNEMENTS DE SAPEURS
POMPIERS**

• **C.S.P. de Briançon**

Travaux de réfection de la voie d'accès et demande de subvention/ Conseil Général

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, attribue les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 Voirie, pluvial : Charles QUEYRAS TP pour un montant de 27 508,12 €TTC
- Lot 2 Eclairage public: FORCLUM Méditerranée pour un montant de 5 000,24 €TTC

M. Thierry DUCURTIL, Vice-président délégué au Développement Rural, est autorisé à signer les marchés et à solliciter du Conseil Général des Hautes Alpes, une subvention de 70% du montant total hors taxes de l'opération, soit 23 411 €, conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Général, le 18 novembre 2008.

● C.I.S. de Montgenèvre et de Val des Prés

Demandes de subventions / Conseil général

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Thierry DUCURTIL, Vice-président délégué au Développement Rural à conduire les opérations ci-dessous et à solliciter du Conseil général des Hautes Alpes, une subvention de 70% du montant total hors taxes de chacune des opérations, conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Général, le 18 novembre 2008, soit :

⇒ C.S.P. de Briançon :

Chauffage : Mise en conformité sanitaire des circuits de chauffage et d'eau chaude.

Coût : 07 500 € TTC / 6 270.90 €HT

Subvention sollicitée : 05 268 €

⇒ C.I.S. de Val des Prés :

Mise en place d'un système d'évacuation des fumées d'échappement

Coût : 05 000 € TTC / 4 180.60 €HT

Subvention sollicitée : 02 926 €

⇒ C.I.S. de Montgenèvre :

Déplacement en plafond d'un radiateur électrique pour permettre l'augmentation du nombre d'armoires dans le vestiaire

Coût : 00 900 € TTC / 752.50 €HT

Subvention sollicitée : 00 527 €,

Le Conseil Communautaire précise en outre que l'ensemble de ces travaux est inscrit au plan bâtementaire 2008 du SDIS 05, l'autofinancement à la charge de la C.C.B. s'élevant à 2 604,42 €, FCTVA déduit.

VI) FINANCES & RESSOURCES INTERNES

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007

● Budget déchets ménagers

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du budget déchets ménagers, comme suit :

Déficit de fonctionnement au compte 002 28 576.42 €

Déficit d'investissement 3 057 693,61 €

● Budget assainissement

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du budget assainissement, comme suit :

Déficit de fonctionnement au compte 002 176 780.09 €

Déficit d'investissement 91 108,92 €

● Budget abattoir

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du budget abattoir, comme suit :

Excédent de fonctionnement au compte 002 3 389.57 €

Excédent d'investissement 30 171.04 €

● Budget déchets ménagers

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Budget Supplémentaire 2008 du budget « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes du Briançonnais en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation, à la comptabilité M14, et à la maquette budgétaire ci-jointe, s'équilibrant en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement :	37 215.51 €
Section d'investissement :	1 455 029.88 €

● Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Budget Supplémentaire 2008 du budget « assainissement » de la Communauté de Communes du Briançonnais en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation, à la comptabilité M14, et à la maquette budgétaire ci-jointe, s'équilibrant en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement :	37 588.27 €
Section d'investissement :	- 2 392 481.32 €

● Budget abattoir

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Budget Supplémentaire 2008 du budget « abattoir » de la Communauté de Communes du Briançonnais en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation, à la comptabilité M14, et à la maquette budgétaire ci-jointe, s'équilibrant en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement :	0.00 €
Section d'investissement :	30 171.04 €

● Participation du budget général au budget abattoir

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de réduire la subvention de fonctionnement du budget « Général » au budget « Abattoir » de 3 389.57 €

Il précise que cette régularisation est effectuée sur les Budgets Supplémentaires de la façon suivante :

Budget Abattoir : article 748 « subvention d'exploitation »	- 3 389.57 €
Budget Général : article 67441 « subventions aux budgets annexes »	- 3 389.57 €

Le nouveau montant de la participation du budget général au budget abattoir s'élève à 7 840.43 € pour l'année 2008.

ADMISSION EN NON VALEUR

● Budget général 2003, 2005, 2006 & 2007

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de l'admission en non valeur des produits irrécouvrables du budget « Général » des exercices 2003, 2005, 2006 et 2007 figurant sur les états du 22 mai 2008 de la Trésorerie Principale de Briançon, le montant total des mises en non valeur à effectuer s'élevant à 4 352.42 €.

● Budget assainissement 2005 & 2006

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de l'admission en non valeur des produits irrécouvrables du budget « assainissement » des exercices 2005 et 2006 figurant sur les états du 22 mai 2008 de la Trésorerie Principale de Briançon, le montant total des mises en non valeur à effectuer s'élevant à 4 160.34 €.

TRANSFERT DE PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

• Commune de Villar d'Arène

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le procès verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence assainissement de la Commune de Villar d'Arène à la Communauté de Communes du Briançonnais et autorise M. Pierre BOUVIER, Vice-président délégué aux Finances, à signer le dit P.V. de transfert de patrimoine.

Le comptable est également autorisé à passer les écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement », dès que la Trésorerie de Monétier les Bains lui aura transmis les informations complémentaires nécessaires à cette prise en charge.

• Commune de La Salle les Alpes

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le procès verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence assainissement de la Commune de La Salle les Alpes à la Communauté de Communes du Briançonnais et autorise M. Pierre BOUVIER, Vice-président délégué aux Finances, à signer le dit P.V. de transfert de patrimoine.

Le comptable est également autorisé à passer les écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement ».

FONDS DE CONCOURS

• Communes de Val des Prés et du Monétier les Bains

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide, en application des dispositions des articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de verser aux communes du Monétier les Bains et de Val des Prés, les montants suivants, aux fins de participer au financement de leur projet communal décrit également ci-après:

LE MONÉTIER LES BAINS	2008 = 53 544 €	Réfection et entretien de la voirie communale
	<i>Pour mémoire versé en :</i> 2007 = 53 544	<i>Pour : réfection des parkings municipaux</i>
	2006 = 53 544	<i>Aménagement de l'entrée sud du Casset (aire de stationnement et Chapelle)</i>
	2005 = 64 253	<i>Fonctionnement du Camping municipal</i>
	2004 = 85 670	<i>Travaux de voirie</i>
VAL DES PRÉS	2008 = 8 031 €	Restauration de l'Eglise St Claude
	<i>Pour mémoire versé en :</i> 2007 = 8 031	<i>Pour : restauration de l'Église St Claude</i>
	2006 = 8 031	<i>Restauration de l'Eglise St Claude</i>
	2005 = 9 637	<i>Acquisition d'un véhicule de déneigement</i>
	2004 = 12 850	<i>honoraires d'architecte/Maison des Arcades</i>

Le Conseil Communautaire sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

OPÉRATIONS DIVERSES

• Logement des saisonniers / conventions de prêts 1% (SALF BTP & ALIANCE)

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Pierre BOUVIER, Vice-président délégué aux Finances, à signer la convention de prêt avec le Service d'Aide au Logement Familial pour un montant de 300 000 €, d'une durée de 30 ans, au taux annuel de 1%.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Pierre BOUVIER, Vice-président délégué aux Finances, à signer la convention de prêt ci-annexée avec l'association ALIANCE 1% Logement pour un montant de 550 000 €, d'une durée de 30 ans, au taux annuel de 1%.

• Logement des saisonniers / Prêt PLS – DEXIA

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. Pierre BOUVIER, Vice-président délégué aux Finances, à signer une convention de prêt locatif social avec la société DEXIA aux conditions précisées ci-après : 500 000 €, sur une durée de 20 ans, au taux annuel initial de 5,05%, étant précisé que ce taux est indexé sur le taux du Livret A, actuellement égal à 4%.

- **C.E.A.B. / demande de remboursement**

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide le remboursement de la somme de 25.60 €TTC en direction de parents dont l'enfant ne souhaite pas poursuivre l'éveil musical des moins de 5 ans au terme de la première séance.

- **Coopération transfrontalière / remboursement de trop perçu – Parc Naturel de la Vanoise**

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide aux fins de remboursement, d'émettre un mandat de 2 077.83 €TTC en direction du Parc Naturel de la Vanoise.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président clôt la séance à 21 H 15.